



Joyeuses Pâques

N°66 AVRIL 2018

« Les règles de circulation, du stationnement..., aux abords du groupe scolaire, sont celles du code de la route, ni plus, ni moins ».

Avant 2008, l'école fonctionnait sur 2 groupes distincts situés rue de l'Eau, où aujourd'hui se trouvent le centre de loisirs et l'espace associatif.

La circulation grandissante de la rue de l'Eau représentait un réel danger aux horaires des entrées et sorties de l'école.

Le déplacement piétonnier des élèves et le regroupement des parents se faisaient sur des trottoirs étroits et le stationnement était problématique.

Afin d'assurer une meilleure sécurité, la municipalité avait mis en place un agent communal et le policier aux traversées de rue, cela 4 fois par jour. Les parents d'élève d'aujourd'hui n'ont bien sûr pas connu cette époque.

Cela fera 10 ans en septembre, que le groupe Pierre et Marie Curie aura fait sa première rentrée, chemin de Saveuse.

Ce site qui a permis de sécuriser les enfants et leurs accompagnateurs, enfin nous le pensions, a généré de nouveaux problèmes liés au non-respect des règles établies.

Un plan de circulation, avec des sens uniques, avait été instauré. Une zone partagée 20km/h a été créée. 60 places de stationnement sont disponibles et un parking a été dédié uniquement aux enseignants.



Une zone dépose minute avait même été réalisée pour améliorer la vie des parents d'élève, puis supprimée quelques années plus tard, car certains en abusaient. Aujourd'hui, c'est une ligne jaune interdisant l'arrêt et donc le stationnement, qui la remplace.

Cette configuration de l'environnement lié au groupe scolaire devait accroître la sécurité de tous, en permettant au policier municipal de ne plus être assujéti à l'obligation de présence aux heures d'entrées et de sorties de l'école.

Mais tout cela est réduit à néant à cause de personnes qui ont une conduite irrespectueuse des règles mises en place. **Ces personnes, une minorité, sont de plus des parents d'élève !!!**

Elles n'hésitent pas à s'engager dans des sens interdits, à se stationner dans des zones interdites (ligne jaune), en double file ou dans les virages, à emprunter l'accès réservé vers l'école... faisant régner une certaine anarchie, au détriment de ceux qui respectent les règles.

Nous n'avons qu'un seul policier municipal et il ne peut être présent à temps complet aux heures de sorties d'école, bien d'autres problèmes sont apparus ces dernières années, comme partout, qui exigent une autre disponibilité de sa part !

Depuis septembre, de nombreux avertissements ont déjà été donnés, par le policier, voire des élus, des PV ont été rédigés, apparemment cela ne suffit pas car ils n'ont pas été entendus.

À la demande de riverains, de parents d'élève et des parents délégués lors du dernier conseil d'école, la présence du policier sera plus grande et les sanctions seront systématiques.

Pour rappel, un stationnement gênant peut être pénalisé d'une contravention allant de 35 à 135 € et la circulation dans un sens interdit peut aller de 90 à 375 €, accompagnée de 4 points de retrait sur le permis de conduire.

Mesdames et messieurs les parents d'élève, j'en appelle à votre esprit civique.

Pensez à la sécurité des enfants, **de vos enfants, et à celle des autres !!!**

Le maire, Loïc BULANT



Informations municipales

35^{ème} RÉDERIE

DIMANCHE 20 MAI

organisée par la municipalité.

Elle se déroulera, rue de l'Eau (à partir des feux vers le pont SNCF), rue du Pont (depuis la caisse d'épargne jusqu'au pont SNCF) et Place René Aviez.

Les inscriptions se feront en mairie à partir du 23 avril.

2 permanences se tiendront en mairie, les :

SAMEDI 12 MAI de 9h à 12h

MERCREDI 16 MAI de 17h à 19h

- Prix du mètre : 3 € (minimum 3 mètres).

- Professionnels : supplément de 35 €.

Paiement à la réservation.

Aucune réservation ne sera faite par téléphone.

Aucune inscription sur place de dernière minute.

BUVETTE et RESTAURATION SUR PLACE.



BOUCHONS EN PLASTIQUE ET EN LIÈGE

La collecte des bouchons en plastique au profit de l'association SATED 80 peut être déposée en mairie ou chez : **Mme Pagat au 2 chemin de Longueau.**

Il est maintenant aussi possible de déposer des bouchons en liège.



CENTRE ACCUEIL DE LOISIRS : Vacances de printemps

Fonctionnement du :

LUNDI 23 AVRIL au VENDREDI 4 MAI

Inscriptions en mairie **du mardi 3 au vendredi 13 avril**

INSCRIPTIONS ALSH

NE PAS OUBLIER

Pensez à prendre obligatoirement la photocopie du carnet de vaccination ou le certificat médical stipulant que l'enfant est à jour des vaccins obligatoires pour intégrer l'accueil de loisirs mais aussi votre numéro d'allocationnaire.

ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH) ÉTÉ 2018

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de ce prochain été, se déroulera du :

LUNDI 9 au VENDREDI 27 JUILLET

LUNDI 30 JUILLET au VENDREDI 24 AOÛT

Il n'y aura pas d'accueil de loisirs la semaine du 27 au 31 août.

Les inscriptions se dérouleront du **lundi 14 mai au vendredi 8 juin** aux horaires habituels. Deux permanences, en présence d'animateurs, auront lieu les :

MARDI 22 MAI de 17h00 à 19h00

MARDI 29 MAI de 17h00 à 19h00



ATTENTION :

PAYABLE À L'INSCRIPTION ET UNIQUEMENT À LA SEMAINE



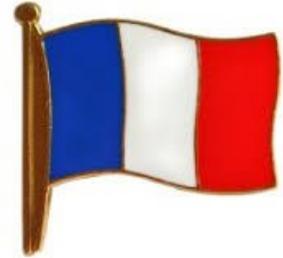
Informations municipales



CÉRÉMONIE DU 8 MAI

- ◆ Rendez-vous à 10h45 à la salle du conseil, pour se rendre ensuite au Monument aux Morts.
- ◆ À l'issue de la commémoration à 11h30, dans la salle du conseil municipal, le maire et les conseillers municipaux vous offriront le traditionnel verre de l'amitié.

Vous êtes cordialement invités à participer à cette cérémonie.



LA FÊTE DES VOISINS



Pensez à contacter la mairie lorsque vous organisez la fête des voisins pour le prêt éventuel de tables et surtout si vous occupez le domaine public afin que M. le maire vous rédige un arrêté.

UNE JOURNÉE À EURODISNEY

La municipalité organise sa sortie ADOS annuelle **au parc Disneyland** pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans.

Rendez-vous le **LUNDI 27 AOÛT 2018** à la salle des fêtes à 7 heures pour un retour prévu vers 22h30.

Les inscriptions se font en mairie **jusqu'au 30 avril**.
(Attention, les places sont limitées !!!).

La participation financière s'élève à **10 euros** par enfant et le pique-nique reste à votre charge.



FEU DE SAINT JEAN

Il aura lieu le : **SAMEDI 23 JUIN**

Comme chaque année, un ramassage de bois sera effectué par les employés, du :

LUNDI 4 JUIN AU VENDREDI 15 JUIN (dernier délai).

Si vous désirez donner du bois et afin de déterminer le lieu et la date du ramassage, il conviendra de téléphoner en mairie au : **03 22 95 00 11**.

ATTENTION :

Le bois devra être déposé devant votre propriété.





Informations municipales

UNE JOURNÉE À BAGATELLE

La municipalité renouvèle sa sortie familiale au Parc Bagatelle le :

VENDREDI 31 AOÛT

Les enfants seront sous la responsabilité de leurs parents.

La participation s'élève à **10 euros par famille**.

La restauration reste à la charge des familles.

Départ de la salle des fêtes à 9h et retour prévu vers 20h.

Les inscriptions se font en mairie **jusqu'au 30 avril**.

(Attention, les places sont limitées !!!)



DEMANDE D'AIDE

Suite à l'incendie qui a fortement endommagé la maison d'une riveraine de notre commune.

Nous recherchons :

- des vêtements fille: âge 16 ans
- des chaussures fille : pointure 39
- des vêtements garçon : âge 12 ans
- des chaussures garçon : pointure 36
- 2 lits de 1 personne avec literie
- 1 lit double avec literie.
- 1 machine à laver le linge.

Vous pouvez déposer ces effets en mairie aux heures d'ouverture (de 9h à 12h et de 14h à 18h)

Vous trouverez aussi une **urne en mairie, si vous voulez faire un don**.

Merci pour l'aide que vous apporterez à cette famille, qui avait déjà été lourdement éprouvée.

MUTUELLE COLLECTIVE

Ma Commune Ma Santé

La solution santé mutualisée



Informations dans votre mairie

ou sur

macommunemasante.org

LE CHÈQUE ÉNERGIE



Le chèque énergie est un nouveau dispositif d'aide au paiement des factures d'énergie ou de travaux de rénovation énergétique en direction des ménages les plus modestes.

Pour la Somme, l'envoi des chèques énergie aux particuliers éligibles devrait intervenir entre le 26 mars et le 1^{er} avril. Aucune démarche n'est à mener de leur côté.

Le montant moyen du chèque énergie est de 150 € pour 2018 et s'échelonne de 48 € à 227 € suivant le niveau de revenus et la composition des ménages.

Le plafond du revenu fiscal de référence donnant droit au chèque énergie est de 7700 € par an pour une personne vivant seule et 16170 € pour un couple avec 2 enfants.

Renseignements :

Pour toute question relative au chèque énergie, vous pouvez :

- Consulter le site national dédié : www.chequeenergie.gouv.fr
- Appeler la plate-forme d'appel nationale au **0 805 204 805**
(appel gratuit à partir des fixes et des portables, du lundi au vendredi de 8h à 20h)
- Envoyer un mail via formulaire de contact, en utilisant l'adresse suivante :

<https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/assistance>

L'utilisation :

Pour toute question relative à l'utilisation du chèque énergie pour les travaux de rénovation énergétique, vous pouvez vous adresser à l'un des conseillers énergie des espaces information énergie compétents sur la Somme.

APREMIS (Somme) - ☎ : **0808 800 700**

Mme Florence GROUILLON - Mail : florence.grouillon@apremis.fr

M. Nicolas DUMOULIN - Mail : nicolas.dumoulin@apremis.fr



SOLIHA (Somme) - ☎ : **0808 800 700**

M. Luc CARPENTIER - Mail : l.carpentier@solih.fr

M. Alexandre DUPUIS - Mail : a.dupuis@solih.fr

M. Nicolas CARCAN - Mail : n.carcan@solih.fr

Aucune démarche administrative n'est à effectuer puisque l'**attribution du chèque énergie** se fait automatiquement aux foyers éligibles. Chaque année, la Direction générale des finances publiques (DGFIP) établit le fichier des personnes remplissant les conditions requises. Il est ensuite transmis à l'Agence de services et de paiement (ASP) qui a la charge de faire parvenir les chèques à leurs bénéficiaires, sous format papier ou numérique.

RECENSEMENT : Obligatoire à l'âge de 16 ans

Vous devez vous inscrire (ou vous faire inscrire par votre représentant légal) tout simplement à la **mairie** de votre domicile ou au consulat si vous résidez à l'étranger, **dès votre 16ème anniversaire** ou **dans les 3 mois qui le suivent**.



Vous devez vous munir d'une pièce d'identité, du livret de famille de vos parents et, le cas échéant de tout document justifiant votre nationalité française. Une attestation de recensement vous sera délivrée par la mairie. Vous devez la conserver. Un livret d'information vous sera également remis.



CENTRE DE MÉMOIRE ET D'HISTOIRE RÉSISTANCE ET DÉPORTATION

La Somme est le seul département des Hauts de France à ne pas avoir de lieu de mémoire dédié à la résistance et à la déportation.

Une association souhaite aménager un centre d'interprétation sur le site de la Citadelle, là où au moins 35 résistants ont été fusillés. Elle a besoin de soutien et d'adhésion pour mener à bien ce projet.

Cette association a son siège social à Pont de Metz, au 17 allée du Colonel Joron.

La présidente est Mme Anatolie MUKAMUSONI.

Si vous souhaitez avoir des renseignements sur ce projet, n'hésitez pas à vous rapprocher de la présidente.

Vous pouvez la contacter à l'adresse mail suivante : anamuka2002@yahoo.fr

LES MESSIPONTINS ONT UNE PASSION

Vous habitez la commune. Vous avez une passion que vous souhaitez faire découvrir.

Collections inédites, pratique d'une activité artistique ou sportive qui sort des chemins battus, ou encore toute autre chose que vous pensez mériter d'être connu, par le biais de nos informations municipales ou lors d'une de nos manifestations.

Faites-vous connaître en mairie :

Au secrétariat aux heures d'ouverture,

au téléphone 03 22 95 00 11,

ou par mail : mairie@pontdemetz.fr

Informations municipales



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Rénovation énergétique plateforme rénovation, suite.

Une réunion publique a eu lieu le 25 janvier à la salle du conseil, une trentaine de personnes était venue chercher les bonnes informations au sujet de l'isolation à 1€, grâce aux certificats d'économie d'énergie. Des articles à ce propos sont déjà parus dans le domaine de la rénovation énergé-

tique, le JDA, le PDM info, info complète en place sur le site communal.

L'étape suivante de la plateforme rénovation est de venir vous rencontrer grâce à ce camion itinérant, dénommé LAURE.

Pour cela, ce véhicule facilement reconnaissable sera présent le :

JEUDI 29 MARS prochain, entre 15h et 17h, place René Aviez.



Vous pourrez ainsi y rencontrer l'animateur de la plateforme de Rénovation Energétique LAURE, monsieur Racine, afin de connaître la démarche en rapport avec votre projet.

DISPARITION DES BENNES À DÉCHETS VERTS

Les bennes à déchets verts ont été volées !!! Oui c'est possible !

Elles ont été remplacées, vous pouvez de nouveau y déposer vos déchets et **uniquement vos déchets verts.**

COLLECTES DÉCALÉES

En raison des jours fériés du mois d'avril et de mai, les collectes seront décalées.

AVRIL :

La collecte des déchets ménagers du **MARDI 3** aura lieu le **MERCREDI 4**,

La collecte des bacs jaunes du **MERCREDI 4** aura lieu le **JEUDI 5**.

MAI :

La collecte des déchets ménagers du **MARDI 1^{ER}** aura lieu le **MERCREDI 2**,

La collecte des bacs jaunes du **MERCREDI 2** aura lieu le **JEUDI 3**,

La collecte des déchets ménagers du **MARDI 8** aura lieu le **MERCREDI 9**,

La collecte des déchets ménagers du **MARDI 22** aura lieu le **MERCREDI 23**.



POLICE MUNICIPALE

M. Matthieu VITOUX policier municipal est joignable au :

06.74.90.32.57 ou par courriel à : policemunicipale@pontdemetz.fr



INFO ACTION COMPOSTEURS

Info Action composteurs (voir aussi sur le site d'Amiens-Métropole www.amiens.fr à la rubrique environnement, tous les détails et formulaires à remplir. Pour vous qui n'auriez pas accès à internet, le formulaire sera disponible en mairie).



Demande de subvention pour le compostage individuel

La communauté d'Agglomération Amiens Métropole vous propose d'obtenir une subvention jusqu'à 30 euros pour l'achat d'un composteur ou d'un lombricomposteur.

Pour cela vous devez :

- Habiter sur le territoire d'Amiens Métropole.
- Remplir ce formulaire et le renvoyer à Amiens Métropole (tout formulaire incomplet ou inexact entraînerait le refus de la subvention).
- Fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Envoyer l'original de la facture du composteur ou du lombricomposteur (la réclamer au vendeur, le ticket de caisse n'est pas valable).
- Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP).

L'attribution de la subvention est unique par foyer. Dans le cas où le montant de la facture serait inférieur à celui de la subvention, le demandeur sera remboursé uniquement à la hauteur de la dépense engagée.

La communauté d'Agglomération Amiens Métropole se réserve le droit d'interrompre à tout moment cette opération de subventionnement.

Le remboursement se fera par virement dans les 2 mois suivant réception de votre demande.

Demande de subvention pour le compostage collectif pour un immeuble ou ensemble immobilier

Pour pouvoir bénéficier d'une subvention collective, il faut :

- Vouloir mettre ou avoir mis en œuvre une installation collective pour des résidents d'un immeuble ou d'un ensemble immobilier.
- Remplir le formulaire de demande de subvention collective (ci-dessous) et l'envoyer à Amiens Métropole (tout formulaire incomplet ou inexact entraînerait le refus de la subvention).
- Envoyer l'original de la facture (la réclamer au vendeur, le ticket de caisse n'est pas valable) du matériel acquis dans ce cadre.
- Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP).

CONDITIONS GENERALES

La subvention collective est accordée à des personnes morales représentant les foyers regroupés dans un lieu de vie (logeurs, propriétaires, syndic, conseil syndical, association de résidents...). Chaque demande de subvention se rapporte à un immeuble ou à un ensemble immobilier composé d'une ou plusieurs adresses regroupant un lieu de vie.

BRUITS ET NUISANCES

LE BRUIT ET SES NUISANCES POUR VOTRE VOISINAGE

Vous allez pouvoir profiter de nouveau d'un temps plus clément, avec des jours plus longs. Les travaux de bricolage, de jardinage, etc, vont pouvoir reprendre. Oui, mais sans oublier de ne pas faire subir au voisinage ce que vous ne voudriez pas vous-même subir !

À quelle heure pouvez-vous faire des travaux bruyants ?

(extrait de l'article 11 de l'Arrêté Préfectoral du 20/06/2005 ou de l'arrêté municipal 2008-61)

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



« Les grasses matinées peuvent être réparatrices, mais n'oubliez pas, que commencer à tondre à 11h50 pour 12h maxi le dimanche, ne vous autorisera pas à finir de tondre, à moins d'avoir une tondeuse très rapide ! Pensez à vos voisins qui voudraient profiter du beau temps sur la terrasse ! »

En cas de problème de nuisances sonores, et avant de saisir M. le Maire ou le policier municipal, il convient de privilégier au préalable une démarche amiable. Celle-ci permet le plus souvent de remédier rapidement au problème rencontré.

- Rencontrez et informez, verbalement et avec courtoisie, le fauteur de bruit de la gêne qu'il occasionne.
- Si celui-ci ne change pas de comportement, adressez-lui une lettre recommandée avec accusé de réception en lui rappelant les nuisances qu'il occasionne, la réglementation en vigueur et en lui demandant de prendre toute précaution à l'avenir.
- Si le « fauteur » est locataire, vous pouvez également informer par écrit son propriétaire de la situation et lui demander d'intervenir.



SERVICE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Vous rencontrez un souci, container cassé, ramassage non effectué...

Vous pouvez appeler le : **03.22.33.12.12**

ÉCOLE PIERRE ET MARIE CURIE

4 Chemin de Saveuse

Tél : **03.22.89.47.59 / 03.22.09.01.74**

E-mail : ecole.pontdemetz@ac-amiens.fr



RENCONTRER UN ÉLU

Si vous souhaitez rencontrer un élu, appeler le secrétariat de mairie au :

03 22 95 00 11

Un rendez-vous vous sera ainsi proposé.



BIBLIOTHÈQUE TEMPS LIVRES



Les réponses apportées à notre dernier sondage confortent les jours et horaires d'ouverture de la bibliothèque.

La bibliothèque Temps Livres vous accueille donc :

tous les mardis de 17h30 à 18h30 et les mercredis de 18h00 à 19h30

à l'Espace associatif, 7 rue de l'Eau – 80480 PONT DE METZ.

Cotisation à l'association pour être membre lecteur : 8 € par an et par famille.

Venez nous voir, inscrivez-vous,

Consultez notre site <http://bibliotheque-pontdemetz.fr>

À RETENIR

Arrivée de nombreux livres récents et de nouveautés renforçant un choix déjà très important de livres en tout genre (policier, roman, BD, jeunesse, documentaire, bibliographie...) pour tout âge.

Pendant les vacances scolaires **du 23 au 28 avril 2018**, les jours et horaires d'ouverture de la bibliothèque sont maintenus.

La bibliothèque sera fermée **du 30 avril au 12 mai 2018** en raison des jours fériés.

INFORMATION

TEMPS LIVRES organise son 3^{ème} déstockage de livres (1€ le livre)

Le : SAMEDI 14 AVRIL 2018 de 10h à 16h

Lieu : Espace associatif 7 rue de l'Eau 80480 PONT DE METZ

LES AMIS DE L'ARBORÉTUM



L'association Les Amis de l'Arborétum tiendra son assemblée générale le :

VENDREDI 27 AVRIL

À 18h30

Salle Pré Delacour au 7 rue de l'Eau



ACTI GYM pour tous



ACTI-GYM fête ses 20 ans !

L'association ACTI – GYM est installée sur la commune depuis 20 ans ! C'est en effet en octobre 1997 qu'a été déclarée officiellement la création de l'association pour proposer des séances de gymnastique volontaire. Au fil des années, les activités se sont développées tant au niveau du nombre qu'au niveau de la diversité : de 2 cours à 8 cours, de la gymnastique douce à des séances variées d'exercices plus ou moins dynamiques, ouvertes à tout âge, selon ses possibilités.

A l'occasion de la journée **Portes Ouvertes « 20 ans et toujours en pleine forme ! »** le samedi 26 mai 2018, à la salle des fêtes de Pont de Metz, vous êtes invité (e) à venir découvrir les activités d'ACTI – GYM et à y participer : expositions, démonstrations, rando-conte... tout pour petits et grands ! (*programme précisé ultérieurement sur le site de la mairie*).

Des échos de la vie de l'association :

Le 20 janvier 2018 : Accueil de l'AG du comité départemental **SPORTS pour TOUS**.

Le 13 février 2018 : Journée ludique et sportive à l'Auberge de jeunesse d'Amiens avec l'éducatrice sportive **Marie-France**. TOUJOURS possible... !



Vous pouvez encore venir nous rejoindre (voir planning sur le site de la mairie), en particulier dans les **nouveaux cours** :

le **jeudi de 18h à 19h** pour une séance de Postural Ball avec **Marie-France**,

le **mardi de 10h à 11h** pour une séance de **gym/relaxation** avec **Clothylde** :

étirements, travail d'équilibre, moments de relaxation, tout en douceur pour un grand bien-être !

Les enfants aussi :

Éveil -motricité pour les enfants de 3/6 ans : un moment plaisir où l'on joue en apprenant à maîtriser son corps. Faites essayer vos enfants le mardi de 17h15 à 18h15.

À noter :

Pour chaque activité, une séance d'essai est offerte. Possibilité de régler en 3 fois la cotisation et tarif dégressif. **Nouveau** : possibilité d'utiliser les coupons sport.

À venir : ACTI-GYM participera à la fête des associations de Pont de Metz le **samedi 23 juin 2018** et ouvrira les inscriptions pour l'année 2018 /2019.

Quel que soit votre âge, votre morphologie ou que vous vous sentiez « rouillé(e) », n'hésitez pas à venir !
Venez bouger avec nous ! Pour vous, ce sera Bien-être, Convivialité, Détente !

Pour tout renseignement, contacter par mel: actigym80@gmail.com

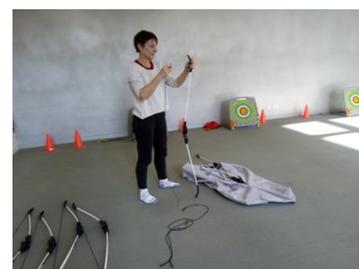
ou par tél.



- Marie-Hélène 06 32 37 70 07

- Annick 06 75 70 88 81

- Brigitte 06 28 20 09 31



LA MESSIPONTINE

LA MESSIPONTINE – 1^{er} semestre 2018



MARCHE NORDIQUE (parcours de 10 kms environ)

Rendez-vous à partir de 8 h 45 - place de la salle des fêtes

Les dimanches 25/03/2018, 08/04/2018, 22/04/2018, 13/05/2018, 03/06/2018 et 24/06/2018.

NOUVEAU : pour débutants – marche à allure modérée (parcours de 5 à 7 kms)

Rendez-vous à partir de 8 h 45 - place de la salle des fêtes

Les mercredis 28/03/2018, 11/04/2018, 18/04/2018, 16/05/2018, 30/05/2018, 06/06/2018 et 20/06/2018.



DANSE DE LOISIRS (tango – rock – paso doble – salsa – quick step – valse)

Et bien d'autres danse encore !

Tous les mardis soirs – de 19 h à 21 h à la salle des fêtes

Nos dernières soirées dansantes : amusement et danse assurés !



BADMINTON

Venez vous dépenser en vous amusant (et en libérant des toxines !)

Sans stress, entre nous, venez taper dans le volant : le mercredi de 18 h 30 à 20 h 30 à la salle des fêtes

ANGLAIS

Cours collectif le mardi, de 17 h 45 à 18 h 45

Niveau débutant (limité à 10 inscrits)

Objectif : avoir les bases afin de se débrouiller à l'étranger

Prochaine sortie : samedi 26 mai

Parc Saint-Joseph à Guînes – village d'antan (près de Calais)

le matin : visite de la tour de l'Horloge à Guînes

ou

marche nordique en forêt de 10 kms

après-midi : visite d'un village reconstitué des années 50

Départ en car parking de la salle des fêtes de Pont de Metz à 8 h - Retour

vers 19 h

Déjeuner ou pique-nique libre

Tarif selon option choisie :

Adhérent :

Marche nordique + entrée parc St-Joseph : 10 €/personne

Visite tour de l'horloge + entrée parc St-Joseph : 15€/personne

Non-adhérent :

Marche nordique + entrée parc St-Joseph : 18 €/personne

Visite tour de l'horloge + entrée parc St-Joseph : 23 €/personne



Toutes les informations sur : lamessipontine.over-blog.com ou 03 22 45 50 49

ATELIER DESSIN PEINTURE

TOUS DES ARTISTES À L'ATELIER PEINTURE ET TERRE

La créativité ne manque pas lors des ateliers modelage du lundi, la bonne humeur non plus, d'ailleurs.

Il reste encore aux artistes à peaufiner leurs réalisations (émaillage, patine ou cire) avant de vous les présenter lors de l'exposition annuelle qui se déroulera les **8 et 9 juin**.



Les artistes peintres ne sont pas moins inspirés, appliqués et heureux. Au fil de l'année ils auront travaillé différentes techniques, à savoir l'huile, l'acrylique, le pastel et l'aquarelle. Leur travail a produit des œuvres dont vous pourrez également apprécier la qualité lors de l'exposition.

Une activité artistique qui vide la tête et remplit le cœur de bonheur.



LES P'TITS PIRATES

Les membres de l'association Les P'tits Pirates remercient les participants de la bourse aux vêtements et articles de puériculture du dimanche 18 février 2018.

Grâce à vous, nous pourrions continuer à proposer des activités variées aux enfants.

La prochaine bourse aux jouets se tiendra le :

DIMANCHE 7 OCTOBRE 2018

de 9h à 16h.

Nous comptons sur votre présence !





L'agenda de la vie locale

Mars	31	La chasse aux œufs	
Mai	20 26	La réderie La journée découverte d'Acti-gym	
Juin	3 8 et 9 21 et 27 23 23 23 28	Le concert d'été des Mozart en herbe L'exposition de l'Atelier Découverte Peinture et Terre Le théâtre par Act English La fête des écoles La fête des associations Le feu de Saint Jean La fête du périscolaire	
Juillet	14	La fête nationale	

RAPPEL

En cas d'urgence,

Uniquement le week-end,
pour joindre le maire ou un
adjoint, appeler au :

06 74 90 32 55

ENCOMBRANTS

Le prochain ramassage
aura lieu le :

JEUDI 7 JUIN 2018



PROCHAIN NUMÉRO

JUILLET 2018

Associations ou entreprises faites
parvenir vos articles en mairie sur
papier, clé USB ou par e-mail à :

mairie@pontdemetz.fr

Directeur de la
Publication :

Loïc BULANT - Maire

Rédacteur en chef :

Alain JAUNY - Adjoint

Imprimé par nos soins

Mairie - 2 rue du Château

80480 PONT DE METZ

Tel : 03 22 95 00 11

Fax : 03 22 95 92 99

Horaire d'ouverture de la mairie

Du lundi au jeudi :
9h à 12h / 14h à 18h

Le vendredi :
9h à 12h / 14h à 17h

Tél: 03.22.95.00.11
Fax : 03.22.95.92.99

E-mail : mairie@pontdemetz.fr

